

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =  
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières  
**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres  
**Band:** 27 (1929)  
**Heft:** 11

**Vereinsnachrichten:** Remaniements parcellaires et cadastres

**Autor:** Fluck, H.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

à la fonction qui n'est pas d'inspecter, mais de diriger la mensuration cadastrale.

Ces mesures du Conseil fédéral mettent l'autorité fédérale des mensurations en état d'accomplir ces tâches plus étendues, en partie nouvelles, avec toute l'attention qu'elles exigent.

---

## Patentierung von Grundbuchgeometern. Géomètres du registre foncier diplômés.

Auf Grund der mit Erfolg bestandenen Prüfungen ist den nachgenannten Herren das Patent als Grundbuchgeometer erteilt worden:

Ensuite d'examens subis avec succès, ont obtenu le diplôme fédéral de géomètre du registre foncier:

Cretton, Alphonse Joseph, de Martigny-Bourg;  
Eberli, Joseph, von Altwies;  
Mugnier, Marius, d'Ardon;  
Schneuwly, Joseph, von Freiburg;  
Tanner, Ernst, von Oberhallau;  
Weber, Willy, von Menziken;  
Zingg, Philipp Joachim Ernst, von Berg, Mauren und  
Opfershofen-Hard.

Bern, den 4. Oktober 1929.

*Eidg. Justiz- und Polizeidepartement.  
Département fédéral de justice et police.*

---

## Remaniements parcellaires et cadastres.

*Cours des 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1929, à Lausanne.*

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le dernier numéro, la Direction du cadastre et le Service des améliorations foncières du canton de Vaud ont organisé les 1<sup>er</sup> et 2 novembre des conférences traitant de questions actuelles en matière de remaniements parcellaires en liaison avec le cadastre.

Les exposés ont été précédés d'une allocution de M. le conseiller d'Etat *Fazan*, qui, au nom du gouvernement, salua les quelque deux cents auditeurs.

On entendit tout d'abord les considérations générales et lignes directrices de M. *Baltensperger*, inspecteur fédéral du cadastre, à Berne. Le conférencier conclut que l'exécution des mensurations cadastrales et plans d'ensemble doit être poursuivie comme jusqu'ici. Avant ou en même temps que la mensuration cadastrale est exécutée, le terrain agricole parcellé doit être remanié. Afin d'encourager l'exécution des remaniements parcellaires, il faut lier organiquement les deux entreprises, redoubler la propagande, maintenir l'appui financier de la part de la Confédération et des Cantons et Communes, compléter la législation cantonale.

M. A. *Strüby*, ingénieur rural de la Division de l'Agriculture du Département fédéral de l'économie publique, à Berne, présenta des considérations générales sur les remaniements parcellaires au point de vue des améliorations foncières. Voici quelques points essentiels de sa conférence. Après avoir démontré l'importance des remaniements parcellaires à l'aide des tableaux statistiques, M. *Strüby* parla en faveur d'une modification et unification des prescriptions administratives des cantons en matière des améliorations du sol. Les subsides

supplémentaires devraient être calculés sur la base des frais des travaux géométriques plutôt que sur l'ensemble des travaux. On devrait fixer dans chaque entreprise de remaniement parcellaire des zones de colonisation et faire tout ce qui est possible pour que les frais des nouvelles constructions rurales ne soient pas trop élevés. Les plans des remaniements parcellaires peuvent être soumis au Département fédéral en trois étapes, ceci dans le but d'éviter tout travail inutile.

M. Schwarz, chef du service des améliorations foncières du canton de Vaud, commenta dans sa conférence sur les remaniements parcellaires dans le canton de Vaud l'effort fait dans ce canton qui, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929, était à la tête des cantons suisses, avec 11,000 ha de terres remaniées. Il est maintenant dépassé par le canton de Zurich du fait surtout des subsides très importants, s'élevant dans ce canton jusqu'au 80 % du coût des travaux.

M. Hegg, directeur du cadastre vaudois, parla des relations entre les remaniements parcellaires et le Registre foncier et conclut comme suit: 1<sup>o</sup> Rendre obligatoire par une disposition légale le remaniement parcellaire précédant la mensuration cadastrale, à condition que ce remaniement se justifie. Fournir les moyens financiers pour permettre son exécution en temps opportun. 2<sup>o</sup> Consacrer l'état de fait au moment de la prise de possession des nouveaux biens-fonds par une inscription au Registre foncier permettant les transactions immobilières sur la base du droit cadastral.

M. Diserens, professeur à l'Ecole Polytechnique Fédérale, à Zurich, traita de la méthode de pointage pour l'estimation des terres, en la comparant avec la méthode vaudoise. Le conférencier exposa que la méthode d'estimation par pointage constitue un progrès marqué par rapport au système vaudois d'évaluation. Il considère que l'exactitude relativement grande de la méthode du pointage est prouvée par les résultats de recherches et comparaisons aux quelles elle a donné lieu. Son adaption dans le canton d'Argovie méritait d'être imitée.

M. Mermod, conseiller national, termina la série des conférences en parlant de la portée économique et sociale des remaniements parcellaires. Il démontra la nécessité de débarasser nos terres des innombrables servitudes qui l'étreignent, et il rappela le grand danger que présente l'abandon de la terre par la jeunesse alléchée par des perspectives d'une vie plus facile à la ville. Les remaniements parcellaires sont une œuvre sociale de premier ordre qui rapporte avant tout, quoi qu'on dise, au petit propriétaire.

M. Mermod termina son exposé en rendant un hommage mérité au service des améliorations foncières pour sa féconde activité, et c'est sur un encouragement adressé aux ingénieurs ruraux et aux géomètres que cette journée inoubliable prit fin.

Le 2 novembre, environ 80 personnes ont assisté à la visite des travaux de remaniements parcellaires effectués dans le nord du canton de Vaud, à Method, Suscévaz et Villars-Burquin. Tous ceux qui ont eu la chance de prendre part à ces conférences et excursions furent fort satisfaits de la riche documentation qu'ils recueillirent. *H. Fluck.*

---

## Fédération internationale des Géomètres.

*Séance du Comité Permanent le 27 juillet 1929 à Zurich (Suisse).*

Le Comité Permanent s'est réuni le 27 juillet 1929 à 10 h 30 dans un salon de l'Hôtel Stadthof à Zurich.

Etaient présents MM:

Belgique: Roupinsky, Président d'Honneur de la Fédération; Beniest, Président de l'Union des Géomètres Belges.